

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT NUMÉRO 2268 ET ORDONNANCE NUMÉRO 2268, 0-1 ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement et l'ordonnance suivants :

- Règlement numéro 2268 intitulé : *Règlement sur les nuisances*;
- Ordonnance numéro 2268, 0-1 intitulée : *Ordonnance pour fixer les horaires aux fins de l'application des articles 17 et 19 du Règlement sur les nuisances (2268)*.

Ce règlement et cette ordonnance entrent en vigueur le 19 octobre et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal le 19 octobre 2021.

La Secrétaire d'arrondissement
Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/saint-leonard